

**VILLE D'ARBOIS**  
**DEPARTEMENT DU JURA**

DEL 25.04.03-23

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 AVRIL 2025**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<b>PRESENTS</b> : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints,
Nb de conseillers en exercice : 23	Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, CALONNE, LAMY, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT-CHANEY, MM. MARTI, MEYNIER, Mme HALLE, M. ROBERGET, conseillers municipaux.
Nb de conseillers présents participants au vote : 19	
Nb de procuration : 4	<b>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :</b> Mme BAILLY pouvoir à Mme GRESSER M. BRUNIAUX pouvoir à Mme PINGAT-CHANEY Mme VERNIER pouvoir à Mme DEPIERRE M. JABER pouvoir à M. TAUBATY
Convocation du : 21 / 03 / 2025	<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> : Mme HALLE

**DÉLIBÉRATION N° 23 :**

**Versement par le budget principal de la Ville au budget annexe « Chaufferies bois et réseaux de chaleur » d'une subvention d'équilibre**

Vu la délibération du conseil municipal du 04 mars 2024 décidant de la création d'un SPIC avec budget annexe soumis à TVA « Chaufferies bois et réseaux de chaleur »

Vu les délibérations du conseil municipal approuvant les budgets primitifs 2025 pour le budget de la ville et le budget annexe « Chaufferies bois et réseaux de chaleur »

Considérant la nécessité pour le budget annexe de recourir à l'emprunt pour financer le coût des travaux de construction des réseaux de chaleur et des chaufferies, déduction faite des subventions obtenues et notifiées pour ce projet,

Considérant que les recettes prévisionnelles d'exploitation du budget annexe pour l'exercice 2025 seront insuffisantes pour équilibrer la section de fonctionnement,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (3 contre et 1 abstention), décide de**

- **VERSER**, pour le démarrage du budget annexe, une subvention d'équilibre pour l'exercice 2025,
- **DIRE** que cette somme fera l'objet d'un remboursement au budget principal au plus tard en 2026 après la mise en service des équipements et dès que l'autonomie financière du budget annexe sera établie,

La dépense sera imputée au budget principal au compte 65736212 – subvention de fonctionnement versée aux SPIC et la recette sera imputée au budget annexe au compte 748 – subventions d'exploitation

Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Arbois, le 7 avril 2025

La Maire



Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de Séance,

Cathy HALLE